

# Bulletin Bédouin

2020, n° 88

janvier 2020

## Sommaire :

- Edito
- Compte rendus des Conseils Municipaux
- Informations Mairie
- Du côté des associations : les événements
- Agenda 2020

## Edito :

2019 →→→→→ 2020

Au niveau national, cette année a commencé sur fond de mouvements sociaux (avec les gilets jaunes) et se termine encore par des mouvements sociaux (avec la réforme des retraites), mais je ne me permettrai pas, sur ces sujets, de porter un quelconque jugement, qui ne serait que personnel, restant à la place qui est la mienne et, que vous m'avez confié il y a bientôt 6 ans. Entre les deux, il y a aussi d'autres inquiétudes, c'est fonction de chacun et, pour rejoindre le contexte communal, il en est une qu'il me paraît important d'évoquer, c'est la réforme de l'administration qui se poursuit, à marche forcée, avec, notamment, la suppression des perceptions, à l'horizon de l'année que nous débutons.

Au niveau intercommunal, vous avez pu voir, au travers des différentes délibérations communales que nous avons prises, que le champ d'action de nos collectivités a beaucoup évolué, et ont, durant tout ce mandat, ralenti l'action publique intercommunale et compliqué la tâche des élus locaux, les éloignant des principales préoccupations communales. En espérant que les Pouvoirs Publics se rendent compte qu'il faut, à un moment, faire une pause dans les changements de toute nature, qui exaspèrent de nombreux citoyens.

Malgré tout, au niveau communal, nous avons pu faire avancer un certain nombre de dossiers, de projets, sans oublier les tâches quotidiennes, ce fut encore beaucoup de travail pour l'ensemble des élus, mais j'attends la cérémonie des vœux pour vous en dire un peu plus. Il est parfois des actions qui ne relèvent pas du seul Conseil Municipal et j'en veux pour preuve, les nombreuses décorations qui ont fleuri dans le village, pour ces fêtes de fin d'année, par l'idée généreuse d'un groupe de personnes volontaires qu'il faut très sincèrement remercier. C'est une belle note d'espoir.

Par contre, nous avons eu encore à déplorer quelques incivilités, et la dernière en date, m'a très fortement contrarié (et le mot est faible) en découvrant des graffitis sur des bâtiments publics (aux peintures fraîchement renouvelées), avec des messages insultants (voire plus) et, qui plus est, anonymes, qui n'ont pas leurs places sur ce genre de supports. On ne bâtit pas une société les uns contre les autres, mais les uns avec les autres.

L'année 2020 qui s'annonce marque une nouvelle décennie, c'est aussi une année particulière car c'est l'année du renouvellement du Conseil Municipal, un moment important et marquant pour la vie et l'histoire d'une commune. Dans les jours et les semaines qui viennent, il faudrait que chacun se sente investi et concerné par la vie de la cité, afin de trouver les « forces vives » pour mener à bien les projets qui amélioreront notre « bien vivre ensemble ». Alors n'hésitez pas à vous engager, à vous manifester, en apportant vos idées, témoignant de l'intérêt que vous portez à votre village, faute de quoi, nous courons le risque de ne plus exister en tant que commune.

Ce bulletin municipal retrace, entre autres, les décisions municipales que nous sommes amenés à prendre, mais en cette fin de mandat j'aurai encore beaucoup de choses à vous dire, à vous faire partager, mais les lignes me manquent, alors je vous invite toutes et tous à venir échanger avec le Conseil Municipal, lors de la traditionnelle **cérémonie des vœux** qui aura lieu **Dimanche 12 janvier à 11 H à la salle Polyvalente.**

En attendant de vous rencontrer, je vous adresse au nom du Conseil Municipal mes meilleurs vœux pour 2020.

Bruno GOUJET







# Réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2019

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 23/10/2019	2 3 4 5
Compte rendu Conseil Municipal du 03/12/2019	6 7 8 9 10
Compte rendu Conseil Municipal du 18/12/2019	11 12
Informations diverses	13 14 15 16 17 18 19 20 21 22
Du côté des associations	23 24 25 26 27
Agenda	28

► **Approbation du rapport de la CLECT (attributions de compensation / transfert de compétences) :**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), chargée de déterminer les transferts de charges entre les communes et la communauté de communes, a rendu son rapport en date du 14 octobre 2019.

Cette révision des attributions de compensation est effectuée dans le cadre de l'harmonisation de la compétence jeunesse et de la compétence rivières (GEMAPI).

M. le Maire ajoute que la commune de Longessaigne n'est pas concernée par cette modification de l'attribution de compensation. Elle ne concerne que les 10 communes de l'ex.Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais pour la compétence rivières et certaines communes qui exerçaient directement la compétence jeunesse.

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

► **Approbation délibération CCMDL (transfert compétence Assainissement Collectif) :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence assainissement collectif sera transférée à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il informe également que le Conseil Communautaire a délibéré concernant les modalités de ce transfert lors de la séance du 24 septembre 2019.

Pour prendre cette compétence, la Communauté de Communes a défini son besoin de fonds de roulement de départ à hauteur de 845 000 €. Ce besoin est réparti en fonction du nombre d'usagers du service et représente pour la commune de Longessaigne un montant de 16 911 € pour 123 abonnés. Cette contribution de la commune sera répartie sur les deux prochains exercices budgétaires et, en contrepartie, la commune conservera ses excédents budgétaires, transférera ses emprunts restant dus et mettra à disposition les installations (station d'épuration, réseaux de collecte eaux usées et unitaires ...) mais en restera le propriétaire.

Parallèlement, la commune versera une contribution annuelle de 150 € par kilomètre de réseau unitaire, pour son utilisation en ce qui concerne les eaux pluviales qui demeurent de compétence communale.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces modalités.

► **Renouvellement et Avenant convention CDG 69 (service de Médecine préventive) :**

M. le Maire nous informe d'un avenant à signer avec le Centre de Gestion (CDG69) concernant le service de médecine préventive. Cet avenant concerne une augmentation du taux applicable sur la masse salariale qui passe de 0,36 à 0,37 % pour les trois prochaines années. Le montant versée en 2019 s'est élevé à 276,03 €.

M. le Maire donne lecture de cette convention qui définit les modalités d'adhésion de la commune et qui sera conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 (au terme de 3 années civiles) et demande l'autorisation de la signer. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction par périodes de 3 années.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant et autorise le Maire à la signer.



# Réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2019

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 23/10/2019	2 3 4 5
Compte rendu Conseil Municipal du 03/12/2019	6 7 8 9 10
Compte rendu Conseil Municipal du 18/12/2019	11 12
Informations diverses	13 14 15 16 17 18 19 20
Du côté des associations	21 22 23 24 25 26 27
Agenda	28

## ► Renouvellement adhésion S.P.A pour l'année 2020 :

M. le Maire rappelle la convention établie entre la Commune de Longessaigne et la SPA (Société Protectrice des Animaux). Cette convention a pour but de déterminer les conditions et modalités de prise en charge des animaux errants. En effet, la commune ne disposant pas de fourrière communale, elle confie à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, qu'elle a capturé.

M. le Maire fait remarquer l'évolution importante du coût de ce service, mais aussi l'importance de ce service et demande aux élus de se prononcer.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention pour un coût de 0,60 € par habitant (0,40 € en 2019), soit un montant de 367,80 € pour l'année 2020.

## ► La Fabrik : Accueil de spectacle / 3<sup>ème</sup> festival « Un mouton dans le Ciel »

M. le Maire informe que l'association intercommunale "La Fabrik" propose un spectacle à destination du jeune public, durant les vacances de Pâques (période du 17 avril au 7 mai 2020), aux modalités identiques à celles de l'année 2019 (incluant une demande de subvention de 500 €).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'accueil d'un spectacle de ce festival 2020.

Une rencontre sera prise rapidement avec l'association pour évoquer le choix du spectacle et la date de programmation, pour la mise à disposition gratuite de la salle Polyvalente

## ► Décision / futur implantation du Coq vers Monuments aux Morts :

M. le Maire informe que la commune a été aidée par Madame Sulmont (architecte du patrimoine, nouvellement arrivée sur la commune) et les Fouineurs Bédouins pour choisir la future implantation du Coq aux alentours du Monument aux Morts.

Il présente trois scénarios d'emplacement., et après débat, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'un de ces scénarios.

## ► Révision PLU : procédure en cours et réflexions/cession terrain à la CUMA :

Michel Rampon donne des informations sur la procédure en cours. Une réunion des Personnes Publiques Associées a eu lieu en mairie le 17 octobre. Seul le Département était présent, la DDT et la Chambre d'Agriculture ont donné des avis écrits. Un commissaire enquêteur a été nommé par le tribunal et sera rencontré le mardi 5 novembre pour définir la période d'enquête publique. A l'issue de cette enquête publique et en fonction des résultats, la modification du PLU pourra être arrêtée et devenir exécutoire. Une réflexion doit d'ores et déjà s'engager sur les modalités de cession du terrain entre la commune et la CUMA.

## ► Comptes-rendus de réunions (commissions intercommunales) :

Michel Rampon fait un compte-rendu de sa participation à la commission Economie de la Communauté de Communes. Un prospect a visité le bâtiment anciennement occupé par Teclis.



# Réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2019

Dans ce numéro :

Compte rendu du Conseil Municipal du 23/10/2019	2 3 4 5
Compte rendu Conseil Municipal du 03/12/2019	6 7 8 9 10
Compte rendu Conseil Municipal du 18/12/2019	11 12 13 14 15 16 17
Informations diverses	18 19 20 21 22
Du côté des associations	23 24 25 26 27
Agenda	28

## ► Informations et questions diverses :

### Réponses/demandes de subventions (Bar-Restaurant, Cour mairie) :

- M. le Maire informe le Conseil Municipal des subventions obtenues pour l'accès et le parking sur la cour de la mairie : au titre de la DSIL, un montant de 50 016 € nous est accordé auxquels s'ajoutent 16 000 € du Département pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 88 586 € HT. La Commission Urbanisme doit se réunir pour rédiger un cahier des charges et contacter des prestataires.
- Pour le projet du Bar-Restaurant, M. le Maire nous informe, du rejet de notre demande de subvention au titre du FISAC (qui était d'un montant de 54 060 €), de l'attribution par le Département d'une subvention de 80 000 €, pour une demande formulée à hauteur de 97 500 €. Ce partenariat territorial avec le Département sera signé le 22 novembre. La commission permanente de la Région statuera le 20 décembre sur notre demande de subvention (65 000 €).
- La comité de pilotage pour le bar-restaurant a travaillé pour la recherche d'un candidat. Des annonces seront publiées dans plusieurs magazines et sites internet : Village Magazine, SOS Villages. La plaquette d'annonce sera aussi diffusée à des établissements de même nature par l'intermédiaire de fournisseurs.

### Point / travaux en cours ( bâtiments, voirie, etc... :

- Daniel Vermare informe que les travaux de voirie 2019 sont achevés aux chemins de la Demi-Lune et de la Verchère. Ils n'ont pas encore été réceptionnés par la Communauté de Communes. En revanche, les travaux relatifs au point à temps seront reportés au mois de mai 2020. D'autre part, des travaux sont à prévoir en 2020 sur un tronçon du chemin de la Roche pour éviter le ruissellement des eaux pluviales dans la cour d'un riverain. Une visite du service technique de la CCMDL a permis d'établir un premier devis à hauteur de 7 962,68 € HT.
- Michel Rampon nous informe que les travaux de réfection de toiture à la salle de cinéma sont en cours. Ceux de la salle polyvalente devraient suivre.

~~~~~

- Maison Dupeuble : M. le Maire nous informe que la vente n'aboutit pas, faute de retour du potentiel acquéreur. La date du compromis étant dépassée, M. le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur un éventuel prolongement de ce compromis jusqu'au 31 décembre. Le Conseil Municipal souhaite d'abord avoir un entretien avec la personne avant de prolonger le compromis.
- Fournil communal : M. le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Paul Court (titulaire du bail commercial pour le Fournil) nous informant qu'il a décidé de faire valoir ses droits à la retraite et de transmettre ce droit au bail à Sébastien Aubanel (actuel boulanger au Fournil)..
- M. le Maire informe qu'une proposition de décoration du village pour les fêtes de Noël a été faite à la demande d'Elisabeth Fayolle. Un accord de principe a été donné. Un groupe doit être constitué, avec des membres associatifs et des habitants volontaires.



# Réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2019

Secrétaire de séance : Daniel Vermare

Excusés : B. Blanc, A. Chaussende, J.P Ducreux, C. Perrasse, B. Marjollet

Dans ce numéro :

|              |    |
|--------------|----|
| Compte rendu | 2  |
| Conseil      | 3  |
| Municipal du | 4  |
| 23/10/2019   | 5  |
|              |    |
| Compte rendu | 6  |
| Conseil      | 7  |
| Municipal du | 8  |
| 03/12/2019   | 9  |
|              | 10 |
| Compte rendu | 11 |
| Conseil      | 12 |
| Municipal du | 12 |
| 18/12/2019   |    |
|              |    |
| Informations | 17 |
| diverses     | 18 |
|              | 19 |
|              | 20 |
|              | 21 |
|              | 22 |
|              |    |
| Du côté des  | 23 |
| associations | 24 |
|              | 25 |
|              | 26 |
|              | 27 |
|              |    |
| Agenda       | 28 |

► **Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2019 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► **Compte-rendu des délégations du Maire :**

- M. le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise Bief pour la fixation de la porte arrière du plateau du camion pour un montant de 498 € T.T.C.

► **Fournil communal : avis/transfert droit au bail et autorisation de signature :**

M. le Maire rappelle la décision de Paul Court de transférer son droit au bail (départ en retraite) à Sébastien Aubanel. Suite à de nombreux échanges avec le notaire et les boulangers du Fournil, il s'avère que la solution du transfert n'est peut-être pas la meilleure pour toutes les parties.

Une rencontre avec le notaire pour une analyse plus approfondie des possibilités est prévue. Quelque soit la solution retenue (transfert à Sébastien Aubanel ou rupture du bail en cours et nouvelle rédaction au profit de tous les boulangers), le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable, pour permettre, tout naturellement, la poursuite de l'activité. Si la décision retenue est celle d'un nouveau bail, le Conseil Municipal devra entériner cette décision et autoriser la signature du Maire.

► **Décisions modificatives / Budget Principal - section investissement- :**

Le Conseil Municipal, sur propositions de M. le Maire et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits nécessaires au paiement et à la régularisation de certaines dépenses sur le budget principal avant la fin de l'année 2019 et dont le détail figure ci-dessous :

**Salle des sociétés :**

**Dépenses :**

- Compte 020 ( dépenses imprévues) : - 1 000,00 €

**Recettes :**

- Compte 21318 Opération n° 58 + 1 000,00 €

**Stèle d'exposition du coq du monument aux morts :**

**Dépenses :**

- Compte : 2135 Opération n° 64 - 6 000,00 €

**Recettes :**

- Compte : 2181 Opération n° 66 (nouvelle opération) + 6 000,00 €

► **Décisions modificatives/Budget Assainissement - section investissement- :**

Le Conseil Municipal, sur propositions de M. le Maire et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits nécessaires afin d'intégrer les frais d'études (imputation du compte 203) qui ont été suivis de réalisation, au compte d'investissement concerné du budget assainissement. A savoir :

**Recettes :**

- Compte 203 (chapitre 041) 5 892 €

**Dépenses :**

- Compte 2158 (chapitre 041) 5 892 €



# Réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2019

Dans ce numéro :

|                                                       |                                              |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>23/10/2019 | 2<br>3<br>4<br>5                             |
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>03/12/2019 | 6<br>7<br>8<br>9<br>10                       |
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>18/12/2019 | 11<br>12                                     |
| Informations<br>diverses                              | 13<br>14<br>15<br>16<br>17<br>18<br>19<br>20 |
| Du côté des<br>associations                           | 21<br>22<br>23<br>24<br>25<br>26<br>27       |
| Agenda                                                | 28                                           |

► **Assainissement collectif : transfert compétence / CCMDL (convention de mise à disposition, contribution financière / réseau unitaire, évolution tarifs :**

M. le Maire rappelle le transfert de la compétence assainissement collectif au 1er janvier 2020 et informe, que la CCMDL a décidé d'une prise de compétence progressive, pour assurer une continuité de services, en s'appuyant sur les moyens humains et matériels des communes, dans la mesure où ces moyens sont nécessaires à l'exercice de la compétence. Pour se faire, Monsieur le Maire fait lecture d'une convention de mise à disposition de services communaux (personnel et matériels) au profit de la CCMDL, qui vient préciser les conditions et les modalités (notamment financière) de cette mise à disposition.

Après débat, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention.

D'autre part, M. le Maire rappelle que la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines continuera de relever des communes membres de la CCMDL. L'état des lieux des services d'assainissement collectif a recensé la présence de réseaux unitaires. (est considéré comme un réseau unitaire, un réseau évacuant dans les mêmes canalisations les eaux usées et les eaux pluviales urbaines). Dès lors qu'ils sont communs à deux services publics distincts, se pose la question du financement de l'exploitation et des investissements sur ces réseaux unitaires. En réponse, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision de mise en place d'une contribution annuelle du budget général de fonctionnement de la commune vers le budget annexe d'assainissement collectif de la CCMDL à hauteur de 150 €/km. Ce qui représente un montant de 427,50 €, pour 2.850 kms de réseau.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette contribution.

Par ailleurs, M. le Maire présente l'évolution des tarifs sur une période de 6 ans, au titre de l'harmonisation des redevances des usagers du service sur tout le territoire.

Pour les usagers de la commune, la redevance, pour la part variable, passera de 1,00 € à 2,19 €/m<sup>3</sup>

► **Budget Lotissement : proposition de clôture (absence d'opérations) :**

M. le Maire rappelle qu'aucune opération n'a été effectuée dans le budget Lotissement. Etant donné le report du projet à une date ultérieure, il est proposé de clôturer ce budget au 31 décembre 2019. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► **Fixation du forfait communal et convention OGEC pour 2019/2020 :**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention annuelle établie entre l'OGEC et la Mairie. Cette convention a pour but de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement de l'école. Après présentation du budget prévisionnel fourni par l'OGEC, Monsieur le Maire ouvre le débat et demande à l'assemblée de se prononcer afin de fixer le forfait communal. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal fixe le forfait communal, pour l'année scolaire 2018/2019, à 565 € par enfant. Ce qui représente un montant de subvention annuelle de 39 550 € pour 70 élèves présents à la rentrée.



# Réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2019

Dans ce numéro :

|                                                       |                                              |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>23/10/2019 | 2<br>3<br>4<br>5                             |
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>03/12/2019 | 6<br>7<br>8<br>9<br>10                       |
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>18/12/2019 | 11<br>12                                     |
| Informations<br>diverses                              | 13<br>14<br>15<br>16<br>17<br>18<br>19       |
| Du côté des<br>associations                           | 20<br>21<br>22<br>23<br>24<br>25<br>26<br>27 |
| Agenda                                                | 28                                           |

► **Fixation du prix des repas / cantine :**

*Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.*

► **Ressources humaines : régularisation des éléments de paye d'un agent :**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de supprimer une partie des éléments de paye d'un adjoint administratif, qui était auparavant honoré par des I.H.T.S (indemnités horaires pour travaux supplémentaires) et qui ne sont plus admises par la Trésorerie, pour des agents à temps non complet. En compensation, il est proposé que ces indemnités soient remplacées par des I.E.M.P (indemnités d'exercice de missions des Préfectures). Il précise que cette modification n'entraîne pas de charges de personnel supplémentaires.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

► **Convention de déneigement : actualisation du tarif des prestations :**

Daniel Vermare, adjoint en charge de la voirie, rappelle qu'une convention a été signée entre la Mairie et Mr Edouard Notin, pour réaliser des travaux de déneigement sur le territoire communal. Compte tenu de la variation des indices de revalorisation, qui ont été prévus et définis antérieurement, la commission voirie propose une augmentation du tarif de cette convention, pour passer le coût horaire de 55,50 à 56,50 €HT, soit 1,78%. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

► **Aides aux activités CCMDL (animations sportives, centre de loisirs, etc...) :**

M. le Maire propose, comme les années précédentes, de verser une aide d'un montant de 30 % du montant total annuel payé par les familles dans la limite de 60 € par an et par enfant participant aux animations organisées par la CCMDL durant l'année 2020. La date limite de la demande annuelle d'aide est fixée au 31 mars de l'année n+1, sur présentation des attestations de présence et des factures payées sur l'ensemble de l'année. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

► **Fiscalisation des contributions syndicales 2020 (SYDER, SIEMLY, SIVOS) :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal que la participation communale au SIVOS du collège de Sainte Foy l'Argentière d'un montant de 150,30 € pour l'année 2020, soit assurée comme par le passé, par recouvrement direct sur les contribuables. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

M. le Maire informe les élus du montant de la contribution au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY) qui s'élève à 1 894,17 € pour l'année 2020, soit 3,09 € par habitant (3,06 € en 2019).

Comme pour les années antérieures, il propose que cette participation soit assurée par recouvrement direct sur les contribuables. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

En l'absence des montants relatifs au Syndicat Intercommunal d'Electricité (pour l'éclairage public et, le conseil en énergie partagé), la décision concernant le SYDER est reportée à une prochaine réunion du Conseil Municipal.



# Réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2019

## ► Fixation des tarifs de location des salles au 01/01/2020 :

Dans ce numéro :

Compte rendu 2  
Conseil 3  
Municipal du 4  
23/10/2019 5

En préambule à la fixation des tarifs de location de 2020, M. le Maire soumet une demande de réduction exceptionnelle du tarif de location de la salle polyvalente pour le bal du 19 octobre 2019 de la Maison des Jeunes, en raison d'une faible participation. La réduction proposée est de 112 €, soit un tarif de location de 245,00 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Compte rendu 6  
Conseil 7  
Municipal du 8  
03/12/2019 9  
10

Constatant l'évolution des indices du coût de la construction, M. le Maire propose ensuite d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente, de la salle de la cantine et de la salle de cinéma et de redéfinir le tarif de location de la salle polyvalente pour les bals publics et de créer un tarif de location pour la Maison des Associations pour des activités à caractère commercial (formations, réunions).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs 2020 présentés ci-dessous.

|                                            | Tarifs 2020 |
|--------------------------------------------|-------------|
| Salle de la cantine                        | 90 €        |
| Supplément pour utilisation le lendemain   | 45 €        |
| Salle de cinéma                            | 63 €        |
| Supplément pour utilisation le lendemain   | 32 €        |
| Maison des Associations : une journée      | 25 €        |
| Maison des Associations : une demi-journée | 12,50 €     |

Compte rendu 11  
Conseil 12  
Municipal du 18/12/2019

|                                                                          | Associations communales | Particuliers de la Commune | Personnes de l'extérieur | Jeunes de la Commune 18 – 20 ans |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Location de la salle polyvalente pour les bals publics payants           | 267 €                   | Non louée                  | Non louée                | Non louée                        |
| Location de la salle polyvalente seule avec utilisation du frigo         | 63 €                    | 163 €                      | 252 €                    | 78 €                             |
| Location de la salle polyvalente avec la cuisine (+ une recharge de gaz) | 63 €                    | 252 €                      | 383 €                    | 126 €                            |

Informations diverses

Du côté des associations

Agenda 28

Le supplément de tarif pour l'utilisation de la salle polyvalente jusqu'au lendemain est de 126 €. Le montant de la caution reste fixé à 200 €.



# Réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2019

Dans ce numéro :

|              |    |
|--------------|----|
| Compte rendu | 2  |
| Conseil      | 3  |
| Municipal du | 4  |
| 23/10/2019   | 5  |
|              |    |
| Compte rendu | 6  |
| Conseil      | 7  |
| Municipal du | 8  |
| 03/12/2019   | 10 |
|              |    |
| Compte rendu | 11 |
| Conseil      | 11 |
| Municipal du | 12 |
| 18/12/2019   | 12 |
|              |    |
| Informations | 13 |
| diverses     | 14 |
|              |    |
|              | 15 |
|              | 16 |
|              | 17 |
|              | 18 |
|              | 19 |
|              | 20 |
|              | 21 |
|              | 22 |
|              |    |
| Du côté des  | 23 |
| associations | 24 |
|              | 25 |
|              | 26 |
|              | 27 |
|              |    |
| Agenda       | 28 |

## ► Fixation des tarifs de concession cimetière au 01/01/2020 :

Constatant l'évolution des indices du coût de la construction de 2,87 % et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'une hausse limitée à 1,5 % des tarifs des concessions trentenaires au cimetière qui seront applicables à compter du 01/01/2020.

| Columbarium                                 | Achat |
|---------------------------------------------|-------|
| Case funéraire trentenaire (2 personnes)    | 421 € |
| Jardin du souvenir (dispersion des cendres) | 127 € |

|                                  | Achat   | Renouvellement |
|----------------------------------|---------|----------------|
| Concession simple                | 637 €   | 183 €          |
| Concession double                | 901 €   | 305 €          |
| Concession simple avec ré hausse | 741 €   | 183 €          |
| Concession double avec ré hausse | 1 045 € | 305 €          |

## ► Cour mairie (accès et parking) : examen et validation des plans :

Pour faire suite à une visite sur le terrain, avec la commission urbanisme, et à la demande de M. le Maire, Florent Imbert nous présente le travail réalisé conjointement avec Alain Chaussende, pour la réalisation d'un accès et d'un parking de 17 places.

Au terme de cette présentation, le Conseil Municipal valide les plans, le détail des travaux proposés (avec des options) et demande l'écriture d'un cahier des charges, afin de consulter des entreprises pour réaliser ces travaux, au plus vite. Au vu des montants, il ne serait pas nécessaire d'ouvrir une procédure de marché public.

## ► Informations et questions diverses :

- Révision simplifiée PLU : Michel Rampon informe que la procédure d'enquête publique a débuté ce jour, sur la période du mardi 3 décembre 2019 au vendredi 7 janvier 2020.

- Vente Maison Dupeuble : La promesse de vente étant arrivée à son terme le 31 juillet 2019, et sans nouvelles du potentiel acquéreur, une rencontre est programmée le 12 décembre avec le notaire afin de définir les conditions d'annulation de la promesse de vente.

- Bar-restaurant : M. le Maire informe que l'annonce pour la reprise du bar-restaurant a été publiée. Des candidatures ont été reçues. Une réunion est programmée avec le comité de pilotage le 16 décembre.

Concernant la demande de subvention LEADER (service de proximité), le comité pilotage de la CCMDL, qui choisit les dossiers présentés à l'Europe, n'a pas donné une suite favorable (car notre projet n'était pas réalisable rapidement), mais en nous précisant qu'une nouvelle demande pourra être présentée sur les crédits 2020.

- Appartement de la Cure : M. le Maire nous fait part d'un nouveau bail de location conclu à compter du 1er décembre 2019.

- Bibliothèque municipale : M. le Maire informe d'un changement de responsable (suite au départ de Claire Mure). Le groupe bibliothèque a désigné 2 co-responsables, à savoir : Arlette Vermare et Marie-Jo Dubessy.



# Réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2019

Secrétaire de séance : Cyril Perrasse

Excusé : Benoît Blanc

Dans ce numéro :

|                                                       |                                              |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>23/10/2019 | 2<br>3<br>4<br>5                             |
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>03/12/2019 | 6<br>7<br>8<br>9<br>10                       |
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>18/12/2019 | 11<br>12<br>13<br>14                         |
| Informations<br>diverses                              | 15<br>16<br>17<br>18<br>19<br>20<br>21<br>22 |
| Du côté des<br>associations                           | 23<br>24<br>25<br>26<br>27                   |
| Agenda                                                | 28                                           |

## ► Compte-rendu des délégations du Maire :

- M. le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise Veillon de Villechenève pour débroussaillage et abattage d'arbres en vue des travaux d'accès et parking de la cour Mairie, ainsi que l'abattage d'un arbre "malade" vers le monument aux morts pour un montant de 729,60 € TTC.

## ► Fixation du prix des repas / cantine scolaire au 01/01/2020 :

La commission communale aux affaires scolaires, en présence de la cuisinière, s'est réunie afin d'analyser les coûts de revient des repas cantine. Elle nous présente le coût de revient alimentaire de l'année scolaire 2018/2019 qui s'élève à 2,38 € par repas (alors que le coût moyen sur les 3 dernières années s'établit à 2,32 € par repas distribué. Le nombre de repas distribué représente une moyenne de 33 enfants par jour, soit 4696 repas servis en 2018/2019 (4681 en 2017/2018). M. le Maire précise que d'autres frais viennent se rajouter, à savoir : main d'œuvre salariée, autocontrôles sanitaires, produits d'entretien, contrat de maintenance, eau, gaz, électricité, chauffage, etc...et qu'au-delà du prix payé par les familles, la subvention communale équivalente se situe dans une fourchette de 11 à 12 000 € par an. Après proposition de la commission et débat, Monsieur le Maire propose de maintenir le prix de repas enfants à 4,20 € (le prix des éventuels repas adultes restant fixés à 4,70 €).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le maintien des tarifs des repas à compter du 01/01/2020.

## ► Fournil communal (bail commercial) :

Suite à la décision de principe, lors de la précédente réunion du Conseil Municipal et la rencontre qui a eu lieu avec le notaire et les boulangers, en date du 12 décembre, il a été décidé de procéder à une rupture du bail en cours et d'établir un nouveau bail au nom des 4 boulangers utilisant ces locaux et équipements communaux.

Pour finaliser cette affaire, M. le Maire demande l'autorisation de signer le nouveau bail commercial (à effet au 01/01/2020) lors du rendez-vous prévu à l'étude notariale, le 16 janvier 2020. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

## ► Contribution volontaire sur le système anti-grêle :

M. le Maire présente le dispositif de lutte contre la grêle qui est actif depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, géré par l'association Paragrêle qui a été créée pour en assurer le fonctionnement. Devant des coûts de fonctionnement en augmentation par rapport aux prévisions, la chambre d'Agriculture du Rhône sollicite la Communauté de Communes. La CCMDL s'étant engagée à verser 15 000 €, il est proposé que l'excédent de dépenses soit pris en charge de manière volontaire par les communes pour 2020, à hauteur de 0,37 € par habitant, représentant un coût de 226,07 € pour notre commune. Considérant que la lutte contre la grêle bénéficie à l'ensemble des habitants (équipements communaux, biens personnels, cultures, ...), le Conseil Municipal décide le versement de cette contribution volontaire.



# Réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2019

Dans ce numéro :

|                                                       |                                                          |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>23/10/2019 | 2<br>3<br>4<br>5                                         |
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>03/12/2019 | 6<br>7<br>8<br>9<br>10                                   |
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>18/12/2019 | 11<br>12                                                 |
| Informations<br>diverses                              | 13<br>14<br>15<br>16<br>17<br>18<br>19<br>20<br>21<br>22 |
| Du côté des<br>associations                           | 23<br>24<br>25<br>26<br>27                               |
| Agenda                                                | 28                                                       |

## ► Acte notarié / Indivision Goujet (autorisation de signature):

M. le Maire rappelle le compromis de vente signé avec les membres de l'indivision Goujet, qui a permis le passage du réseau de chaleur et la création d'accès piétons aux abords de la Halle-Préau. Monsieur le Maire étant partie prenante personnellement dans cette affaire, en tant que membre de l'indivision, il demande au Conseil Municipal, que la commune soit représentée par le premier adjoint, Michel Rampon, et de l'autoriser à signer l'acte définitif, lors du rendez-vous prévu chez le notaire, en date du 16 janvier 2020. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

## ► Maison Dupeuble (fin du compromis de vente) :

Suite à la rencontre avec le notaire et le potentiel acquéreur, en date du 12 décembre, M. le Maire informe qu'il a été mis un terme à la promesse de vente datant du 12 février 2019, en raison d'un refus de financement bancaire à l'acquéreur; qui nous a été justifié tardivement. En contrepartie de cette perte de temps, à remettre en vente ce bien, il a été demandé à l'acquéreur une indemnisation, qui se traduit par un protocole d'accord entre les parties engageant l'acquéreur à verser une somme de 500 € au profit de la commune, avant le 28 février 2020. Prenant acte de cet accord, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, la nouvelle mise en vente de ce bien au prix de 98 000 € (valeur fixée par délibération en date du 20 juin 2018).

## ► Terrain communal et projet de construction CUMA : réflexion :

A l'issue de la révision simplifiée du PLU, M. le Maire engage une réflexion à l'ensemble des élus sur la cession du terrain à profit de la CUMA et les attentes sur les besoins de la commune en terme de bâtiments pour stocker du matériel et des abords de ce bâtiment pour stocker des matériaux qui pourraient être des contreparties pour la cession de ce terrain. Une réunion est programmée avec les responsables de la CUMA le 20 décembre pour leur faire part de nos réflexions et écouter leurs besoins.

## ► Projet Bar-Restaurant : compte-rendu de réunion du comité de pilotage :

M. le Maire fait le compte-rendu de la dernière réunion du comité de pilotage, en évoquant les candidatures reçues et les propositions de ce même comité de pilotage, de recontacter un certain nombre de candidats, pour prévoir des éventuelles rencontres et visites des lieux. Le Conseil Municipal prend acte de compte-rendu et confirme sa décision (CM du 19/12/2018) devant la volonté de l'ensemble des élus d'entreprendre des travaux, sans attendre le choix d'un candidat et demande de reprendre contact avec le cabinet Choulet pour préparer le lancement du dossier de consultation d'entreprises.

## ► Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :

Commission voirie : Daniel Vermare fait le compte-rendu de la commission intercommunale voirie du 9 décembre. Les travaux programmés ont été réalisés et il nous reste un avoir sur notre dotation de 5 464,83 € HT, qui sera utilisable pour des emplois partiels au printemps 2020. Le recensement des voiries sur le SIG (Système d'Information Géographique) est en cours. Une rencontre est prévue avec le service voirie de la CCMDL, pour faire des mises à jour (régularisation des réseaux, classement entre patrimoine public et privé de la commune, etc.).

## ► Informations et questions diverses :

- Projet cour mairie : Suite à la validation du projet, lors de la précédente réunion, un cahier des charges a été rédigé. Il va permettre le lancement d'un appel d'offres aux entreprises, que nous aurons préalablement choisi, dès le début du mois de janvier.
- Michel Rampon nous fait part d'un devis de l'entreprise Lacassagne pour la fourniture de potelets pour interdire le stationnement à hauteur de la propriété située au 5, Place du 19 mars 1962 et pour interdire le passage non autorisée de véhicules dans la cour de la Cure.



# Informations diverses

## Elections municipales 2020

Dans ce numéro :

|              |    |
|--------------|----|
| Compte rendu | 2  |
| Conseil      | 3  |
| Municipal du | 4  |
| 23/10/2019   | 5  |
| 6            |    |
| Compte rendu | 7  |
| Conseil      | 8  |
| Municipal du | 9  |
| 03/12/2019   | 10 |
| 13           |    |
| 14           |    |
| 15           |    |
| 16           |    |
| 17           |    |
| Informations | 18 |
| diverses     | 19 |
| 20           |    |
| 21           |    |
| 22           |    |
| 23           |    |
| 24           |    |
| Du côté des  | 25 |
| associations | 26 |
| 27           |    |
| Agenda       | 28 |

### **Information concernant les obligations liées aux élections municipales 2020**

Comme vous le savez, les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.



La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019).

### **Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.**

#### **CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION :**

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

#### **POURQUOI INFORMER LES USAGERS SUR CES CHANGEMENTS ?**

Il est important d'informer les usagers car il est impossible de voter sans être inscrit sur les listes électorales. Or, il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de « mal-inscrits ».

Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette « mal-inscription », notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a déménagement, la procédure d'inscription est volontaire.

**Toute amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription entrainera une réduction de l'abstentionnisme.**



# Informations diverses

Dans ce numéro :

|              |    |
|--------------|----|
| Compte rendu | 2  |
| Conseil      | 3  |
| Municipal du | 4  |
| 23/10/2019   | 5  |
| 6            |    |
| Compte rendu | 7  |
| Conseil      | 8  |
| Municipal du | 9  |
| 03/12/2019   | 10 |
| Compte rendu |    |
| Conseil      | 11 |
| Municipal du | 12 |
| 18/12/2019   |    |

## DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

Le vendredi 17 janvier 2020 de 16h à 19h  
Le samedi 18 janvier 2020 de 8h à 12h



**AU LOCAL TECHNIQUE  
HALLE-PREAU**



**Rappel : il n'y aura pas d'autre distribution**

### Pour information :

Le Conseil communautaire de la CCMDL a décidé d'une augmentation de la redevance ordures ménagères à compter de 2020, qui passe de 62 à 66 € par personne. Une hausse devenue nécessaire, après 4 années de stabilité, et justifiée, pour l'équilibre du budget spécifique, par une hausse des coûts de fonctionnement (rippeur communautaire) et par le renouvellement de véhicules vieillissants et des colonnes de tri).

## A VENDRE

**MAISON DE VILLAGE**  
à rénover

avec 300 m<sup>2</sup> de terrain attenant

MISE A PRIX :

**98 000 €**



Adresse : Rue de la Mairie à Longessaigne

Pour plus de renseignements et visite, contactez la Mairie, au :

**04.74.70.14.60**

Informations  
diverses

Du côté des  
associations

Agenda 28



# Informations diverses

## Liste des assistantes maternelles

Dans ce numéro :

Compte rendu  
Conseil  
Municipal du  
23/10/2019  
2  
3  
4  
5  
6  
Compte rendu  
Conseil  
Municipal du  
03/12/2019  
7  
8  
9  
10

| Nom      | Prénom   | Adresse                      | Téléphone      |
|----------|----------|------------------------------|----------------|
| BEYRON   | Maryline | 40, Rue de Pinfolet          | 04-74-70-18-77 |
| CHAVEROT | Magali   | 1915, Chemin de la Demi Lune | 04-74-26-06-61 |
| COLLOMB  | Agnès    | 275, Chemin du Thuinard      | 04-74-70-19-95 |
| PONCET   | Irène    | 50, Impasse de la Plaine     | 04-74-70-11-53 |
| SERVEAU  | Marthe   | 385, Rue de Pinfolet         | 04-74-70-17-67 |
| VERMARE  | Elodie   | 120, Chemin du Planu         | 04-74-70-03-62 |
| VOUTE    | Brigitte | 100, Allée des Primevères    | 04-74-70-22-48 |

## Transfert compétence assainissement collectif

Compte rendu  
Conseil  
Municipal du  
18/12/2019  
11  
12



### **INFORMATION** aux habitants raccordés à l'assainissement collectif

Informations  
diverses  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22

### **Du changement dans la gestion de l'assainissement collectif**

Actuellement, la gestion des ouvrages d'épuration et des collecteurs ainsi que les travaux d'investissements nécessaires sont pris en charge par les communes.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et dans le cadre de la loi Notre, la compétence assainissement sera assurée par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et harmonisée sur l'ensemble du territoire. Votre commune restera cependant un interlocuteur de proximité.

Du côté des  
associations  
23  
24  
25  
26  
27

Ce transfert s'accompagne de certaines modalités nécessaires à l'harmonisation. Ainsi à terme le montant de la redevance assainissement sera unifié (*voir info page 7 du compte-rendu du Conseil Municipal du 18/12/2019*). Cette dernière permettra à la collectivité de financer les travaux en cours et à venir, et d'assurer le fonctionnement du service.

Agenda  
28

La priorité de la Communauté de Communes, encadrée par des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux établis par bassin, est de participer à la préservation de l'environnement par un bon état de la qualité des cours d'eau et d'apporter aux habitants situés en secteur aggloméré un service indispensable.



# Informations diverses

## Un aperçu du savoir-faire Bédouin

Dans ce numéro :

|              |    |
|--------------|----|
| Compte rendu | 2  |
| Conseil      | 3  |
| Municipal du | 4  |
| 23/10/2019   | 5  |
|              | 6  |
| Compte rendu | 7  |
| Conseil      | 8  |
| Municipal du | 9  |
| 03/12/2019   | 10 |
|              | 11 |
| Compte rendu | 11 |
| Conseil      | 12 |
| Municipal du | 12 |
| 18/12/2019   |    |
|              | 13 |
|              | 14 |
|              | 15 |
|              | 16 |
|              | 17 |
| Informations | 18 |
| diverses     | 19 |
|              | 20 |
|              | 21 |
|              | 22 |
|              | 23 |
|              | 24 |
| Du côté des  | 25 |
| associations | 26 |
|              | 27 |
|              |    |
| Agenda       | 28 |



Une idée ...  
Quelques palettes récupérées  
Plusieurs clous enfoncés  
1 heure ou 2 à barbouiller  
De la convivialité  
Des agents disponibles pour installer  
Le tour est joué  
voilà un village décoré  
pour la fin de l'année



# Informations diverses

Dans ce numéro :

|              |    |
|--------------|----|
| Compte rendu | 2  |
| Conseil      | 3  |
| Municipal du | 4  |
| 23/10/2019   | 5  |
|              | 6  |
| Compte rendu | 7  |
| Conseil      | 8  |
| Municipal du | 9  |
| 03/12/2019   | 10 |
|              | 11 |
| Compte rendu | 11 |
| Conseil      | 12 |
| Municipal du | 12 |
| 18/12/2019   | 13 |
|              | 14 |
|              | 15 |
|              | 16 |
|              | 17 |
| Informations | 18 |
| diverses     | 19 |
|              | 20 |
|              | 21 |
|              | 22 |
|              | 23 |
|              | 24 |
| Du côté des  | 25 |
| associations | 26 |
|              | 27 |
|              | 28 |
| Agenda       | 28 |

## Paul LEGRAIN fête ses 100 ans

Paul est né le 6 décembre 1919 au hameau de Saint Martin à Montrottier. Ses parents étaient agriculteurs. Troisième d'une fratrie de 6 enfants, 2 frères et 3 sœurs. A l'âge de 9 ans, il est placé dans des fermes pour garder les vaches et faire de menus travaux. Il ne va à l'école que pendant l'hiver. A 14 ans, il devient ouvrier agricole dans les fermes de la région. En 1941, il revient travailler quelques mois à la ferme familiale. Ensuite, il s'embauche chez Pierre BONNET, coquetier marchand de vins. Réquisitionné par les Allemands en juin 1943 comme S T O (service du travail obligatoire) il est envoyé dans un camp en Yougoslavie. Il y est affecté dans une fonderie, surveillé en permanence par des gardes armés. Comme nourriture, du pain noir, du jus de chaussettes, des patates à moitié cuites et du grain d'avoine avec les *épicots* cuits à l'eau. Il est libéré le 11 juin 1945. Il reprend son travail chez Pierre BONNET jusqu'en 1949, date à laquelle il vient s'installer dans la ferme de ses beaux-parents, Jean Baptiste et Jeanne CHANFRAY, au Vire.

Paul et Raymonde se sont connus très jeunes, à la foire de la Sainte Blandine le 16 mai 1938 (81 ans d'amour) qui dit mieux. Ils se sont mariés le 27 octobre 1945 à Longessaigne. Leur union a été bénie par le curé CHANFRAY, oncle de Raymonde. Ils ont eu 2 enfants : Georges en 1946 et Marie Joseph en 1947 qui leur ont donné 5 petits-enfants qui ont entre 38 et 51 ans et 6 arrière-petits-enfants qui ont entre 4 et 21 ans.

Le vendredi 6 décembre 2019, à la maison de retraite de saint Laurent, Paul a fêté ses 100 ans avec son épouse Raymonde 96 ans, entourés de leur famille et amis. La joie était au rendez-vous. Que de souvenirs évoqués : coups de main entre voisins, services rendus, rencontres familiales...Chansons et blagues égayèrent l'après-midi au grand plaisir de Paul, toujours bon vivant, l'œil malicieux, friand de bonnes blagues. C'était toujours un plaisir d'aller chez Paul et Raymonde au Vire. La tristesse n'était pas de mise. Une surprise pour Paul : la venue de Bruno GOUJET, maire de Longessaigne, accompagné de son épouse pour lui souhaiter au nom de la municipalité, un bon anniversaire. Pour conclure ce joyeux évènement, des membres du Club du *Village Fleuri*, avec quelques conscrits des classes en 9, sont venus le mardi suivant, rendre une visite amicale à Paul.



Un ami, Dédé





# Informations diverses

## ADMR-Aide à domicile

Dans ce numéro :

|              |    |
|--------------|----|
| Compte rendu | 2  |
| Conseil      | 3  |
| Municipal du | 4  |
| 23/10/2019   | 5  |
| 6            |    |
| Compte rendu | 7  |
| Conseil      | 8  |
| Municipal du | 9  |
| 03/12/2019   | 10 |
| 11           |    |
| Compte rendu |    |
| Conseil      | 11 |
| Municipal du | 12 |
| 18/12/2019   |    |
| 13           |    |
| 14           |    |
| 15           |    |
| 16           |    |
| 17           |    |
| Informations |    |
| diverses     | 18 |
| 19           |    |
| 20           |    |
| 21           |    |
| 22           |    |
| 23           |    |
| 24           |    |
| Du côté des  |    |
| associations | 25 |
| 26           |    |
| 27           |    |
| 28           |    |
| Agenda       |    |



Association ADMR Aide à Domicile - CHAMOUSSET EN LYONNAIS

Du Secteur de St Laurent de Chamousset

Contact : 04.74.70.59.76 - admr.chamoussetenlyonnais@gmail.com

### L'association ADMR : l'aide à domicile

L'ADMR facilite la vie quotidienne :

- des personnes âgées ou handicapées :
  - pouvoir rester chez soi dans de meilleures conditions avec des aides pour le ménage, l'entretien du logement, la préparation des repas, la toilette, les déplacements, les courses, l'accompagnement,
  - la téléassistance,
  - le portage des repas 7 jours sur 7 (*nouvelle formule*).
- de la famille :
  - besoin d'une aide de confort, ou suite à une grossesse, à une naissance, à la maladie, à une hospitalisation, un décès, une difficulté éducative,
  - un numéro dédié aux familles : 04.74.72.60.55

**Possibilité de prise en charge par : les caisses de retraite, la CAF, la MSA, les mutuelles, le Département, les compagnies d'assurance.**

**Un crédit d'impôt de 50% sur le reste à charge**

L'ADMR c'est aussi des actions collectives :

- des temps de rencontre : après-midi jeux, sorties, théâtre, restaurants,
- du soutien à la parentalité avec des conférences / débats.

L'ADMR c'est aussi des emplois :

- locaux, une cinquantaine d'emplois sur place,
- flexibles : du temps partiel au temps plein,
- en autonomie tout en étant un travail d'équipe,
- formation qualifiante en interne,
- téléphone professionnel, prise en charge des kilomètres, assurance, mutuelle employeur, salaire indexé, stabilité d'emploi.

L'ADMR ST LAURENT RECRUTE

Venez rejoindre notre équipe

04 74 70 59 76

*Les clients sociétaires du Crédit Agricole disposants de tookets peuvent les verser à l'association ADMR de St Laurent, qui pourra utiliser ces fonds pour ses animations collectives.*



# Informations diverses

## Capsules et Bouchons

Dans ce numéro :

|              |    |
|--------------|----|
| Compte rendu | 2  |
| Conseil      | 3  |
| Municipal du | 4  |
| 23/10/2019   | 5  |
|              | 6  |
| Compte rendu | 7  |
| Conseil      | 8  |
| Municipal du | 9  |
| 03/12/2019   | 10 |
|              | 11 |
| Compte rendu | 11 |
| Conseil      | 11 |
| Municipal du | 12 |
| 18/12/2019   | 12 |
|              | 13 |
|              | 14 |
|              | 15 |
|              | 16 |
| Informations | 17 |
| diverses     | 18 |
|              | 19 |
|              | 20 |
|              | 21 |
|              | 22 |
|              | 23 |
|              | 24 |
| Du côté des  | 25 |
| associations | 26 |
|              | 27 |
|              | 28 |
| Agenda       | 28 |

Depuis maintenant 3 ans, l'association Capsules et Bouchons organise son salon du vin et de la bière dans les Monts du Lyonnais. L'objectif de l'association est de faire découvrir la culture du vin et de la bière au travers d'un salon convivial et accessible à tous.

Cette année, l'équipe de bénévoles a ainsi accueillis près de 35 vigneron et brasseurs venus des quatre coins de France à Larajasse.

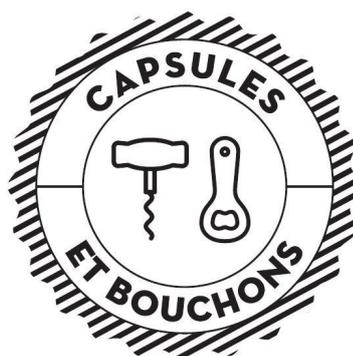
Du côté des visiteurs, c'est près de 1500 personnes qui sont venues échanger avec les producteurs et déguster des vins et des bières dont la diversité ont fait le plaisir de tous. Ils ont pu également se restaurer avec des planches issus de produits de qualité et participer aux diverses animations proposées : des ateliers dégustations et pédagogiques, un jeu de reconnaissance à l'aveugle, une vente d'huîtres ou encore un espace jeux animé par la ludothèque des Monts du lyonnais. Le samedi soir, un « *une danbe de boeufs Angus* » 100 % local et en musique fût servis à près de 350 personnes.

L'association Capsules et Bouchons remercie l'ensemble des personnes ou associations qui se sont investies tant en amont que pendant le weekend pour que cet évènement puisse avoir lieu.

Capsules et Bouchons, association à caractère intercommunale qui s'est fixé comme objectif de parcourir les Monts du Lyonnais, se rendra cette-fois-ci à **AVEIZE les 14 et 15 Mars 2020**.

Vous pourrez retrouver les vigneron et brasseurs présents sur les éditions précédentes et nous vous réservons quelques nouveautés ! A travers ce salon, nous souhaitons que chacun puisse s'ancrer dans un mode de consommation directe avec les producteurs.

Ainsi pensez à réserver votre date dès aujourd'hui pour venir remplir votre cave afin de faire découvrir à vos amis des vins et bières dont vous connaissez l'origine et que vous aurez pris plaisir à sélectionner !





# Informations diverses

## Ressourcerie des Monts du Lyonnais

Dans ce numéro :

|                                                       |                                                          |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>23/10/2019 | 2<br>3<br>4<br>5                                         |
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>03/12/2019 | 6<br>7<br>8<br>9<br>10                                   |
| Compte rendu<br>Conseil<br>Municipal du<br>18/12/2019 | 11<br>12                                                 |
| Informations<br>diverses                              | 13<br>14<br>15<br>16<br>17<br>18<br>19<br>20<br>21<br>22 |
| Du côté des<br>associations                           | 23<br>24<br>25<br>26<br>27                               |
| Agenda                                                | 28                                                       |

### Les nouveaux espaces de la Ressourcerie

La Ressourcerie des Monts du Lyonnais accompagne depuis plusieurs années les habitants de son territoire à prendre conscience de l'intérêt du réemploi et à changer le regard que la société porte sur les déchets.

Pour pouvoir améliorer les conditions d'accueil de ses clients, elle a repensé cette année les différents espaces sur son site de Chazelles sur Lyon. Ainsi, au cours du mois de juin, le Point d'Apport Volontaire et les ateliers ont pris leurs nouveaux quartiers dans les anciens locaux du musée du Chapeau, ce qui a permis de répondre plus facilement à l'augmentation de la fréquentation et des quantités d'objets qui lui sont confiés ainsi qu'améliorer les conditions d'accueil.

Au cours de l'été, l'espace libéré par l'atelier a été réinvesti par la boutique. Trois mois de travaux confiés aux artisans locaux et réalisés par l'équipe de la Ressourcerie pour l'étape des finitions ainsi que 10 jours de fermeture totale ont été nécessaires pour transformer les anciens ateliers et réaménager les différents rayons.

La nouvelle boutique a pu ainsi au début du mois d'octobre réouvrir ses portes et accueillir sa clientèle dans des conditions optimales. Le public a grandement apprécié ce nouvel espace de vente, plus grand, plus clair, plus attractif et est de plus en plus nombreux à venir faire ses achats et donner une seconde vie aux objets.

Dernière née de la Ressourcerie, l'Arrière Boutique a ouvert ses portes le 15 novembre dernier dans l'espace de vente de l'ancien musée du chapeau. Ce concept store innovant, ouvert en partenariat avec le Lycée des Monts du Lyonnais, est un espace totalement différent puisque c'est une boutique pédagogique permettant de créer des situations concrètes de travail pour former les salariés de la Ressourcerie et les jeunes du lycée aux métiers du commerce et de la vente, de la gestion logistique et administrative. Rien de tel qu'une vraie boutique avec de vrais produits et de vrais clients pour apprendre. Le public trouvera dans cet espace des meubles aérogommés, des objets vintage, des créations originales et des produits locaux.

La Ressourcerie des Monts du Lyonnais est en perpétuelle innovation. Elle favorise aussi grâce à son activité qui sert de support, l'accès à l'emploi pour une quarantaine de personnes chaque année grâce à un suivi personnalisé, des formations, une qualification, la construction d'un projet professionnel et l'acquisition de compétences transférables.

Retrouvez toutes les informations sur les activités et services de la Ressourcerie des Monts du Lyonnais sur :

[www.ressourcerie-lebonplan.fr](http://www.ressourcerie-lebonplan.fr)

et suivez son actualité sur sa page Facebook :

[@RessourceriedesMontsduLyonnais](https://www.facebook.com/RessourceriedesMontsduLyonnais)

- Boutique de Chazelles sur Lyon (14 rue de Saint Galmier - 09.82.35.90.72) : ouverte tous les mardis et samedis de 9 h à 12 h, les vendredis de 15 h à 18 h
- l'Arrière Boutique de Chazelles sur Lyon (14 rue de Saint Galmier - 09.82.35.90.72) : ouverte tous les mardis, vendredis et samedis de 9 h à 12 h, les vendredis de 15 h à 18 h
- Magasin de Saint Symphorien sur Coise (181 bd du 11 novembre – 04.78.19.79.95) : ouvert tous les mercredis et samedis de 9 h à 12 h



# Informations diverses

Dans ce numéro :

|              |    |
|--------------|----|
| Compte rendu | 2  |
| Conseil      | 3  |
| Municipal du | 4  |
| 23/10/2019   | 5  |
|              | 6  |
| Compte rendu | 7  |
| Conseil      | 8  |
| Municipal du | 9  |
| 03/12/2019   | 10 |
|              | 11 |
| Compte rendu | 11 |
| Conseil      | 11 |
| Municipal du | 12 |
| 18/12/2019   |    |

|    |
|----|
| 13 |
| 14 |
| 15 |
| 16 |
| 17 |
| 18 |
| 19 |
| 20 |
| 21 |
| 22 |

Informations diverses

|    |
|----|
| 23 |
| 24 |
| 25 |
| 26 |
| 27 |

Du côté des associations

|    |
|----|
| 28 |
|----|

Agenda



**MSAP ST LAURENT DE CHAMOUSSET**  
122 avenue des 4 cantons / Tél. 04 74 26 50 78  
Ouvert de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
jeudi et vendredi : ouvert uniquement le matin  
msap@cc-mdl.fr

**MSAP ST SYMPHORIEN SUR COISE**  
57 rue des tanneries / Tél. 04 78 19 05 14  
Ouvert de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
jeudi : ouvert uniquement le matin  
msap@cc-mdl.fr

Nos permanences

### EMPLOI FORMATION

- Mission Locale (jeunes de 16 à 25 ans)  
Lundi et jeudi matin sur RDV au 04 74 05 00 30
- Solidarités Nouvelles Face au Chômage  
Sur RDV au 06 79 31 13 15

- Mission Locale (jeunes de 16 à 25 ans)  
Mardi et Mercredi sur RDV au 04 72 59 18 80
- Pôle Emploi (uniquement pour les ressortissants Pôle Emploi Tassin)  
Atelier profil de compétences - Un jeudi matin par mois

### CAF / MSA / CPAM

- CAF du Rhône Mardi de 9h à 10h30 sur RDV à la MSAP
- CPAM (sécurité sociale) Jeudi de 9h à 12h sans RDV
- MSA Ain-Rhône Mercredi de 13h30 à 16h30 sans RDV

- CAF du Rhône Mardi de 10h30 à 12h sur RDV à la MSAP
- CPAM (sécurité sociale) Vendredi de 9h à 12h sans RDV
- Assistant Social de la CPAM sur RDV au 04 27 82 23 29
- MSA Ain-Rhône Lundi de 13h30 à 16h30 sans RDV

### JURIDIQUE

- Avocat du barreau de Lyon  
Un mercredi sur 2 sur RDV à la MSAP
- Conciliateur de justice sur rendez-vous à la Mairie de St Laurent de Chamousset, tel. 04 74 70 50 19
- FNATH Défense des droits des victimes d'un accident du travail, maladie professionnelle, affection longue durée, invalidité, handicap, sur RDV à la MSAP

- Avocat du barreau de Lyon  
Un mercredi sur 2 sur RDV à la MSAP
- Conciliateur de justice  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi du mois de 14h à 17h sur RDV à la MSAP
- FNATH Défense des droits des victimes d'un accident du travail, maladie professionnelle, affection longue durée, invalidité, handicap, sur RDV à la MSAP

### MÉDIATION FAMILIALE

- Centre de la Famille et de la Médiation  
Un mardi sur 2 de 14h à 18h sur RDV au 04 72 43 06 54

- Centre de la Famille et de la Médiation  
Un mardi sur 2 de 14h à 18h sur RDV au 04 72 43 06 54

### HABITAT

- Conseils en rénovation avec le Parc Eco Habitat
- Conseils en architecture avec le CAUE  
Le mercredi sur RDV au 04 72 66 14 30

- Conseils en rénovation avec le Parc Eco Habitat
- Conseils en architecture avec le CAUE  
Au Parc Eco Habitat - St Symphorien sur Coise tel. 04 72 66 14 30

### SANTÉ

- Planning familial (Santé, Sexualité, Ado)  
sur RDV au 06 41 32 56 44 ou au 06 41 88 57 36

- Planning familial (Santé, Sexualité, Ado)  
à la Maison de santé de St Symphorien sur C. ou à la MJC sur RDV

### RETRAITE

- Accompagnement pour les dossiers CARSAT par les agents des MSAP

## POUR QUE MON DÉPLACEMENT SOIT EFFICACE

### POUR LA CPAM ET LA MSA

- Mon Adresse mail et son mot de passe
- Mon code confidentiel
- Ma carte vitale
- Ma carte d'identité
- Je suis entrepreneur ou employeur :  
○ Mon n° SIRET ou mon n°MSA

### POUR LA CAF

- Mon Adresse mail et son mot de passe
- Mon n° d'allocataire
- Mon code confidentiel à 8 chiffres
- Pour la demande de prime d'activité :  
○ Mes 3 derniers bulletins de salaire
- Mon dernier avis d'imposition
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Les ressources des personnes composant le foyer

### POUR L'ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)

- Mon Adresse mail et son mot de passe
- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Ma carte d'identité

### POUR LA DÉCLARATION D'IMPÔTS

- Mon Adresse mail et son mot de passe
- La dernière fiche de paie et/ou tout justificatif (don, factures...)
- Mon n° fiscal et un mot de passe

### POUR PÔLE EMPLOI

- Mon Adresse mail et son mot de passe
- Mon identifiant (sur courrier Pôle emploi)
- Mon mot de passe (sur la notification reçue après inscription)
- Un CV sur clé USB de préférence
- L'adresse mail de mon conseiller
- Pour s'inscrire :  
○ Mon n° de Sécurité sociale et un RIB

### POUR LES TITRES SÉCURISÉS (IMMATRICULATION, PAPIERS D'IDENTITÉ, PERMIS DE CONDUIRE)

- Mon Adresse mail et son mot de passe
- Photo-signature numérique (cabines photos signalées par la vignette bleue «Agréé service en ligne ANTS»)
- Mon identifiant et mon mot de passe
- Numéro d'immatriculation
- Justificatif de domicile

### À NOTER

Les chargés d'accueil des MSAP sont formés pour vous accompagner dans toutes vos démarches en ligne.

À votre disposition : scanner, imprimante, PC.



# Informations diverses

Dans ce numéro :

Compte rendu 2  
Conseil 3  
Municipal du 4  
23/10/2019 5

6  
Compte rendu 7  
Conseil 8  
Municipal du 9  
03/12/2019 10

Compte rendu  
Conseil 11  
Municipal du 12  
18/12/2019

13  
14  
15  
16  
17  
**Informations**  
**diverses** 18  
19  
20  
21  
22

23  
24  
Du côté des 25  
associations 26  
27

Agenda 28



**Votre HABITAT  
au service  
de votre BIEN-ETRE**

## CONFERENCES

**Vendredi 17 janvier 2020**

**Thèmes : La Géobiologie,  
Les Courants électromagnétiques et  
Les autres Perturbateurs des lieux de vie**

Géobiologue depuis plusieurs années, j'aime partager ma passion avec toutes les personnes intéressées par leur **Bien-être au quotidien**.

Dans le cadre du développement de votre bien-être et de votre environnement, je vous propose d'intervenir en conférence sur les thèmes de la Géobiologie, les Courants électromagnétiques et autres sujets qui perturbent vos lieux de vies (domicile et travail).

Je m'appuie sur un support visuel qui vient étayer un vrai moment d'échange et de partage avec vous.

**Lieu : MAISON DES ASSOCIATIONS de LONGESSAIGNE**

*La participation financière à la conférence est libre,*

**Serge LABBAYE**  
Géobiologue/Domothérapeute  
[Harmonie\\_habitat@orange.fr](mailto:Harmonie_habitat@orange.fr)  
<https://geobiologie-harmoniedeslieuxdevie.fr>  
Tel : 0672 389 260



Membre de la Fédération Française de Géobiologie



# Du côté des associations

## SORTIE D'AUTOMNE FAMILLES REUNIES

Dans ce numéro :

Compte rendu 2  
Conseil 3  
Municipal du 4  
23/10/2019 5

6  
Compte rendu 7  
Conseil 8  
Municipal du 9  
03/12/2019 10

Compte rendu  
Conseil 11  
Municipal du 12  
18/12/2019

13  
14  
15  
16  
17  
Informations 18  
diverses 19

20  
21  
22

23  
24  
25  
26  
27  
**Du côté des associations**

Agenda 28

Environ 25 enfants étaient présents lors de cet après-midi ensoleillé du **samedi 26 octobre 2019**.

Un gros MERCI à l'équipe de la LPO présente ce jour là pour encadrer cet atelier de confection de **mangeoires à oiseaux**.

Equipés de briques de jus de fruits en carton et de petits matériels prévus par les membres de la LPO (écorces, plumes, feuilles, laine, tissus...), nos jeunes bricoleurs s'en sont donnés à cœur joie pour réaliser leur mangeoire qu'ils ont pu ramener chez eux.



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



Tout était prévu ... même les graines de tournesol pour nourrir les petits oiseaux de notre campagne bédouine.

Ce bel après-midi s'est soldé autour d'un goûter bien convivial offert par l'association.



Nous vous attendons donc nombreux le **samedi 15 février 2020** pour faire le point sur vos observations et recensements !!!

Le bureau de Familles Réunies



# Du côté des associations

## Bibliothèque

Dans ce numéro :

|              |    |
|--------------|----|
| Compte rendu | 2  |
| Conseil      | 3  |
| Municipal du | 4  |
| 23/10/2019   | 5  |
|              | 6  |
| Compte rendu | 7  |
| Conseil      | 8  |
| Municipal du | 9  |
| 03/12/2019   | 10 |
|              | 11 |
| Compte rendu | 11 |
| Conseil      | 12 |
| Municipal du | 12 |
| 18/12/2019   |    |
|              | 13 |
|              | 14 |
|              | 15 |
|              | 16 |
| Informations | 17 |
| diverses     | 18 |
|              | 19 |
|              | 20 |
|              | 21 |
|              | 22 |
|              | 23 |
| Du côté des  | 24 |
| associations | 25 |
|              | 26 |
|              | 27 |
|              | 28 |
| Agenda       |    |

Quelques nouvelles de la bibliothèque...

Pour commencer, l'équipe de bénévoles tient à saluer le départ de Claire Mure, responsable de la structure ces dernières années, qui s'est investie pour son bon fonctionnement et qui quitte la commune pour de nouveaux horizons. Nous la remercions pour son implication et son efficacité au cours de ces années, et lui souhaitons le meilleur dans sa nouvelle vie !

La relève est assurée grâce à Arlette Vermare et Marie-Jo Dubessy, qui ont accepté de devenir co-responsables de la structure.

À vous, habitants de Longessaigne, futurs lecteurs, nous tenons à rappeler que l'inscription à la bibliothèque est GRATUITE, et vous ouvre de multiples possibilités.

Tout d'abord, elle vous donne bien évidemment accès à la bibliothèque de Longessaigne, un espace de près de 70m<sup>2</sup> ouvert à tous, où petits et grands pourront faire leur choix parmi plus de 3000 documents. Des espaces dédiés sont prévus pour vous accueillir le temps d'une lecture, d'une discussion... Et les bénévoles sont à votre écoute pour vous renseigner et vous guider dans votre choix si besoin.

L'inscription vous ouvre également les portes du réseau Com'Monly, entré en action il y a près d'un an, soit 24 bibliothèques et près de 100 000 documents ! Les identifiants obtenus lors de votre inscription vous permettent de vous connecter au portail et d'accéder en ligne au catalogue du réseau, de réserver les documents souhaités, de prolonger vos prêts... Un immense choix de documents à portée de clic !

Enfin, l'inscription à la bibliothèque vous permet d'accéder aux documents de la Médiathèque Départementale du Rhône, ainsi qu'aux nombreux services numériques qu'elle propose : musique, films, livres numériques... N'hésitez pas à vous renseigner auprès des bibliothécaires et à demander la création de votre compte lecteur.

Alors n'hésitez plus : inscrivez-vous !!!

Pour assurer son bon fonctionnement et perpétuer l'efficacité de ses services, la bibliothèque recherche de nouveaux bénévoles. Si vous êtes intéressé et disponible, vous pouvez prendre contact avec les membres de l'équipe.

À bientôt dans votre bibliothèque !





# Du côté des associations

Dans ce numéro :

|              |    |
|--------------|----|
| Compte rendu | 2  |
| Conseil      | 3  |
| Municipal du | 4  |
| 23/10/2019   | 5  |
|              | 6  |
| Compte rendu | 7  |
| Conseil      | 8  |
| Municipal du | 9  |
| 03/12/2019   | 10 |
|              | 11 |
| Compte rendu | 11 |
| Conseil      | 11 |
| Municipal du | 12 |
| 18/12/2019   |    |
|              | 13 |
|              | 14 |
|              | 15 |
|              | 16 |
| Informations | 17 |
| diverses     | 18 |
|              | 19 |
|              | 20 |
|              | 21 |
|              | 22 |
|              | 23 |
| Du côté des  | 24 |
| associations | 25 |
|              | 26 |
|              | 27 |
|              | 28 |
| Agenda       | 28 |

## Bibliothèque

### Les dernières acquisitions de la bibliothèque :

#### ➤ En direction des enfants :

- Arc en Ciel le plus beau poison océans
- Un p'tit coin ?
- Mon imagier des saisons / Mon imagier du chantier

#### ➤ Bande dessinée :

- Le club des cinq / tome 1 et 2
- Les footballeuses...
- Louca / tome 4 à 6
- La forêt

#### ➤ En direction de la jeunesse :

- Ester et Colinde de BERTHOLET C
- Deux sœurs au collège de BERTHOLET C
- Le grand voyage de Gouti de BUSSI
- Triple Galop / tome 13 et 14
- L'enfant dragon / tome 1 à 3
- La fille dans la tour de ARDEN K
- Tib et Tatoum GRIMALDI

#### ➤ Romans divers :

- Le destin de Marie de PALET M
- Messagère des Anges de DUPUY M.B / tome 2 et 3
- L'homme de Constantinople de SANTOS JRD
- A crier dans les ruines de KOSZELYK A
- Pour le sourire de Lenny de ROUSSON D
- Une bête au paradis de COULON C
- Les supplices du Rhône de GATEL C



## Fête du pain



Un projet d'exposition photos pour la fête du pain 2020 est en train de germer. Un des thèmes serait les fours à pain de la commune.

Que vous ayez un four ancien ou non, en intérieur, en extérieur, traditionnel ou atypique, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Afin de les recenser et de les photographier merci de prendre contact avec

**Serge LABBAYE** ☎ 06.72.38.92.60 ou 09.63.28.22.76

Merci d'avance aux personnes qui voudront participer au projet.

L'équipe de la fête du pain



# Du côté des associations

## Jeunesse Activ.

Dans ce numéro :

|              |    |
|--------------|----|
| Compte rendu | 2  |
| Conseil      | 3  |
| Municipal du | 4  |
| 23/10/2019   | 5  |
|              | 6  |
| Compte rendu | 7  |
| Conseil      | 8  |
| Municipal du | 9  |
| 03/12/2019   | 10 |
|              | 11 |
| Compte rendu | 11 |
| Conseil      | 12 |
| Municipal du | 12 |
| 18/12/2019   |    |
|              | 13 |
|              | 14 |
|              | 15 |
|              | 16 |
|              | 17 |
| Informations | 18 |
| diverses     | 19 |
|              | 20 |
|              | 21 |
|              | 22 |
|              | 23 |
|              | 24 |
| Du côté des  | 25 |
| associations | 26 |
|              | 27 |
|              | 28 |
| Agenda       | 28 |

### Tournée des gaufres 2019

Jeunesse Activ' tient à remercier tous les habitants de Longessaigne qui ont si gentiment ouvert leur porte et tout particulièrement ceux qui soutiennent l'association depuis le début. Cette 4<sup>ème</sup> édition des gaufres était très importante puisqu'elle permettra à l'association de financer une partie des nombreux projets prévus pour l'année 2020. L'association entièrement composée de bénévoles, ne pourrait pas exister sans votre aide et ses manifestations, permettant de dynamiser le village, ne pourrait pas avoir lieu. Vous êtes de plus en plus nombreux à nous suivre et nous vous en remercions ! Jeunesse Activ' espère vous revoir à l'occasion de la Saint Patrick, renouvelée suite au succès de l'édition précédente qui avait rassemblé plus de 350 personnes ! Elle aura lieu le samedi 21 Mars. En attendant, l'association vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2020 !

### Cochon à la broche Samedi 23 Mai 2020

Le samedi 23 Mai 2020 à partir de midi, Jeunesse Activ' vous propose un repas campagnard avec cochon à la broche. Ce repas aura lieu sur la place du village, autour du Boidon. Quelques surprises viendront animer ce bon moment. Plus d'informations seront disponibles d'ici peu mais vous pouvez d'ores et déjà réserver votre date !

Cet évènement sur réservation, permettra de financer une partie de l'Attractiv Festival, le plus gros projet de l'association depuis sa création. Ce festival se déroulera le Samedi 4 Juillet 2020. De nombreuses animations diverses et variées seront mises en place l'après-midi. Le soir, dès 21h, l'association organise une soirée en extérieur où plusieurs DJ, venus de toute la France, viendront jouer leurs musiques et leurs différents styles musicaux sur une impressionnante scène extérieure. Snack et buvette seront disponibles tout au long de l'évènement.



# Du côté des associations

## Jeunesse Activ.

Dans ce numéro :

|              |    |
|--------------|----|
| Compte rendu | 2  |
| Conseil      | 3  |
| Municipal du | 4  |
| 23/10/2019   | 5  |
| 6            |    |
| Compte rendu | 7  |
| Conseil      | 8  |
| Municipal du | 9  |
| 03/12/2019   | 10 |
| 11           |    |
| Compte rendu | 11 |
| Conseil      | 11 |
| Municipal du | 12 |
| 18/12/2019   |    |
| 13           |    |
| 14           |    |
| 15           |    |
| 16           |    |
| 17           |    |
| Informations | 17 |
| diverses     | 18 |
| 19           |    |
| 20           |    |
| 21           |    |
| 22           |    |
| 23           |    |
| 24           |    |
| Du côté des  | 24 |
| associations | 25 |
| 26           |    |
| 27           |    |
| 28           |    |
| Agenda       | 28 |

**SAINT PATRICK 2020**

**CONCERT DE FANFARES ET GROUPE IRLANDAIS**

**HALLE-PRÉAU 21 MARS**

**LONGESSAIGNE À PARTIR DE 19H**

**ENTRÉE GRATUITE**

**SNACK ET BUVETTE**

**BIÈRE BLONDE**  
**BIÈRE AMBRÉE**

**PLUS D'INFORMATIONS :**

JEUNESSE ACTIV.



# Agenda 2020

Dans ce numéro :

Compte rendu 2  
Conseil 3  
Municipal du 4  
23/10/2019 5

Compte rendu 6  
Conseil 7  
Municipal du 8  
03/12/2019 9  
10

Compte rendu 11  
Conseil 12  
Municipal du 18/12/2019

Informations  
diverses

Du côté des  
associations

Agenda

|  |            | Janvier 2020              |                            |                               |
|--|------------|---------------------------|----------------------------|-------------------------------|
|  | 12 janvier | Vœux                      | Mairie - Eveil             | 11h Salle Polyvalente         |
|  | 18 janvier | Sortie Bus<br>Discothèque | Jeunesse Activ.            | 22h Place du village          |
|  | 25 janvier | Bal                       | Maison des Jeunes          | 21h Salle polyvalente         |
|  |            | Février 2020              |                            |                               |
|  | 15 février | Sortie LPO                | Familles Réunies           | Place du village              |
|  | 22 février | Repas annuel              | Société de chasse          | 12h Salle Polyvalente         |
|  |            | Mars 2020                 |                            |                               |
|  | 8 mars     | Carnaval                  | Familles Réunies           | 11h Halle Préau               |
|  | 15 mars    | Elections municipales     |                            | 8h-18h Mairie                 |
|  | 21 mars    | Saint-Patrick             | Jeunesse Activ.            | Halle Préau                   |
|  | 22 mars    | Elections municipales     |                            | 8h-18h Mairie                 |
|  | 22 mars    | Commémoration             | Mairie - FNACA             | 11h15 Salle de Cinéma         |
|  | 27 mars    | Assemblée Générale        | Inter-Sociétés             | 20h30 Maison des Associations |
|  |            | Avril 2020                |                            |                               |
|  | 2 avril    | Concours Belote           | Club du<br>Village Fleuri  | 14h Salle Polyvalente         |
|  | 4 avril    | Bal                       | 18 ans                     | 21h Salle Polyvalente         |
|  | 17 avril   | Choucroute                | FNACA                      | 12h Salle Polyvalente         |
|  |            | Mai 2020                  |                            |                               |
|  | 2 mai      | Fête des Classes          | Classes en 0               | Salle Polyvalente             |
|  | 8 mai      | Commémoration             | Mairie - FNACA             | 11h15 Salle de Cinéma         |
|  | 10 mai     | Course cycliste           | AC Tarare-Popey            |                               |
|  | 17 mai     | Fête du Pain              | Mairie -<br>Inter-Sociétés | 8h Village                    |
|  | 23 mai     | Cochon à la broche        | Jeunesse Activ.            | Place du village              |
|  |            | Juin 2020                 |                            |                               |
|  | 7 juin     | Fête des Mères            | Familles Réunies           | 11h Salle Polyvalente         |
|  | 27 juin    | Kermesse                  | Ecole                      | 10h Salle Polyvalente         |

## Prochain Bulletin

Les articles sont à rendre pour le **vendredi 3 avril** pour une parution à la fin du mois d'avril.

Vous pouvez déposer vos articles auprès de l'Agence Postale Communale ou, de préférence, les envoyer par mail à [bblanc@longessaigne.net](mailto:bblanc@longessaigne.net)